

Quelles assurances choisir ?

Pour vivre en France, vous devez contracter plusieurs types d'assurances;

Affiliation obligatoire à la Sécurité Sociale étudiante (SMEBA ou LMDE)

Tous les étudiants étrangers âgés de moins de 28 ans (à l'exception de ceux originaires de l'espace économique européen) doivent s'affilier à la **sécurité sociale française** (frais médicaux et hospitalisation remboursés à 70%) lorsque les études effectuées en France durent **plus de 3 mois**, entre le 1er septembre de l'année en cours et le 31 août de l'année suivante.

L'immatriculation et le règlement de la cotisation (217 € par an) au régime de sécurité sociale sont effectués une fois l'étudiant arrivé au CIDEF (être muni de la copie de son extrait de naissance traduit en français avec apostille, pour les séjours supérieurs à 1 an).

De plus, il est fortement conseillé d'avoir **une mutuelle** pour le remboursement des 30% complémentaires.

Assurance responsabilité civile

Tous les étudiants doivent prendre une **assurance universitaire** (environ 12/24€ par an).

Assurance logement

Une **assurance multirisque habitation**, à contracter auprès d'une compagnie d'assurances françaises ou une banque, est une **obligation légale** pour tout logement chez l'habitant, en foyer, en résidence, et toute location. Prévoir entre 40 et 70 euros par an.

CONTACTS

SMEBA

Agence Centre Ville
42 boulevard du Roi René
49000 Angers

Agence Saint Serge
Allée François Mitterrand
49000 Angers
www.smeba.fr

LMDE

55 boulevard du Roi René
49000 Angers
www.lmde.fr

NOS SITES

UNIVERSITE CATHOLIQUE DE L'OUEST

FR

en

<http://www.cidef.uco.fr/navigation/infos-pratiques/vos-assurances/quelles-assurances-choisir--1482.kjsp?RH=247097565>